

Elaboration du Plan Local  
d'Urbanisme intercommunal

4.8.2.  
Règlement graphique  
SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT Sud

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt  
du projet d'élaboration du  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de  
la communauté de communes du Châtillonnais-  
en-Berry

Le Président  
Gérard NICAUD

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation  
et n° d'OP\* (point de vue)

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être  
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter  
des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole, naturelle et forestière, pouvant faire  
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et  
déclaration préalable d'aménager) accordé

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée  
grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER

Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

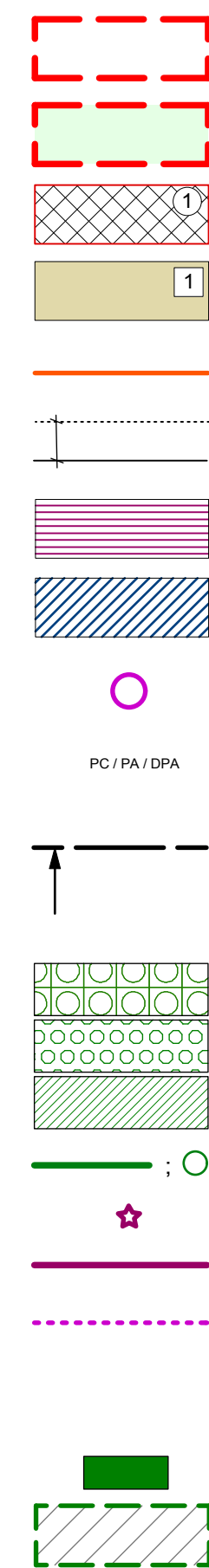
Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade  
et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole  
(indication pour information et prévention)

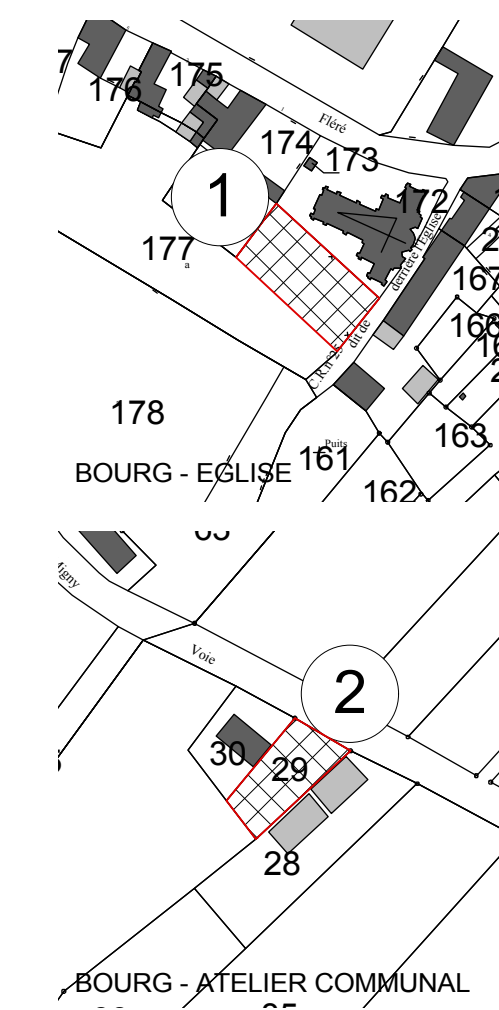


Précisions sur la représentation graphique :  
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique  
d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour  
bien identifier la haie à préserver.

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACE (m²)	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Création d'un parking privé de 10 places	600 m²	Commune
2	Extension de l'atelier communal	450 m²	Commune

PRECISIONS REGLEMENTAIRES 1/2000

Emplacements réservés



Zones	Secteurs	Définitions
U	Uac	Centre ancien à l'intérieur du territoire urbain historique de Châtillon-sur-Indre
	Uca	Centre ancien dans des zones rurales
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en bordure des centres-rues
	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
	Ua	Secteur de jardins en zone urbaine
Urbain	Uj	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structures
	Uy	Secteur destiné aux activités économiques
	Uys	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
AU	AA	Utilisation future à dominante résidentielle
	AAy	Utilisation future pour les activités économiques
Agriculture	A	Zone agricole
	AA	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Aa	Secteur agricole part urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec le projet de l'habitat ouvert à l'habitat rural des activités de maraîchage
	Ap	Secteur agricole à forte valeur paysagique à protéger
	Ay	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour des activités agricoles non agricoles
	N	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Nf	Secteur de l'écluse de Paris
	Nf	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	Nh	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
	Nj	Secteur de jardins en zone naturelle
N	Nh	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour les logements de loisirs et de tourisme
	Nin	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour le sport motorisé de loisirs
	Ni	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
N	Nt	Secteur en bois et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et récréatives
	Nv	Zone naturelle des vallées affluentes de la rivière Indre ou de ses basses versants
	Ny	Secteur de terre et de capacité d'accueil limitées pour des activités sportives non naturelles ou nautiques